



Fédération Française Des Caisses à Savon

Demande de licence 2024

Coller une photo

28mm x 25mm

ICI

Joindre une
seconde photo
pour la licence

Toute demande de licence devra être accompagnée d'un certificat Médical de non contre-indication à la pratique de l'activité ainsi que la charte pilote signée en utilisant les documents ci-joint

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Adresse :

Code Postal : Ville :

N° de Téléphone : (portable).....(Fixe).....

Courriel :@.....

Demande de licence

Renouvellement

Ne rien inscrire dans ce cadre réservé au comité

Comité :

N° de licence

Type de licence (cocher 1 ou 2 cases) : **PILOTE** **DIRIGEANT**

JEUNES

cocher une seule case pour la catégorie

ADULTES

Loisir

L.E

Loisir

L.A

Compétition

Sport

C1S

C2S

C3S

C4S

C4 L

C5S

C6S

C9 Ados

C9 Jeunes

FOL

Sport

C7S

C8S

FOL

Le pilote :

Je soussigné certifie la bonne conformité de la présente demande, avoir pris connaissance **du règlement technique et de charte pilote** ; et m'engage à les respecter.

A :

Le / /

Lu et approuvé

Signature du pilote

Le responsable légal (pour les mineurs) :

J'autorise mon enfant à participer aux activités Caisses à Savon telles qu'elles sont définies dans le règlement national et avoir pris connaissance avec lui **du règlement technique, de la charte pilote et je m'engage à lui faire respecter ces règles**

Nom du responsable légal..... Numéro de portable.....

A :

Le : / /

Lu et approuvé

Signature du représentant légal

J'accepte l'utilisation de mon image pour la parution dans la presse, les publications de promotion, le site de la FFCAS et du Comité

Oui **Non** Signature du pilote ou du représentant légal



FEDERATION FRANCAISE DES CAISSES A SAVON

La Fédération Française de Caisse à Savon est régie par une association loi 1901, elle possède une Assemblée Générale composée de l'ensemble des pilotes et dirigeants licenciés.

CHARTE PILOTE

Est considérée comme pilote ou copilote, toute personne :

- licenciée à la FFCAS dans le comité de son choix
- inscrite avec un véhicule homologué sur une course
- qui participe à une course de caisses à savon
- qui a pris connaissance et signé la charte pilote de l'année en cours

Tout pilote ou copilote qui n'aura pas signé la charte pilote avec sa demande de licence se verra refuser cette licence et ne pourra pas participer au championnat de France.

Comme dans toute discipline sportive, la caisse à savon requiert :

- le respect des règles de compétition par une réglementation technique des véhicules,
- une réglementation des courses applicable à chacun et chacune.
- que chaque pilote soit responsable de son véhicule en tant que conducteur et propriétaire.
- le respect des règles de sécurité pour les pilotes et le public,
- le respect d'autrui où toute attitude et/ou propos injurieux, xénophobe, sexiste ou raciste sont proscrits. De la même façon, la caisse à savon n'est pas une tribune religieuse, politique ou syndicale.
- le respect de l'environnement, du voisinage par un comportement citoyen responsable.
- La consommation de boissons alcoolisées ou de narcotiques avant ou pendant la course doit être en respect de la réglementation du code la route

Discipline :

- Chaque pilote ainsi que les accompagnants ont l'obligation de respecter les consignes de sécurité.
- En cas de non-respect de ces règles ou en cas de comportement en opposition avec les règles sportives, le pilote / copilote peut être sanctionné, même suite au mauvais comportement de l'accompagnant.
- Tout comportement qui pourrait porter préjudice à un comité, à la fédération et (ou) aux l'organisateur fera l'objet d'une sanction.

Pour le championnat de France :

La sanction peut aller de la disqualification d'une manche à la radiation définitive de la FFCAS.

La sanction du jury de course sera graduée en fonction du degré et la gravité du délit.

Pour les sanctions, autres que la disqualification d'une manche du CDF ou du CDF complet, seul, les membres du CA de la FFCAS sont aptes à statuer.



Certificat Médical de non-contre-indication

Je soussigné (1)

certifie que

M

Né le

Demeurant à

Ne présente pas de contre-indication à la pratique des activités de courses de caisses à savon.

Fait à

(2) le / /

(1) Nom – Prénom et cachet du médecin

(2) Le certificat médical doit dater de moins de 3 mois au moment de la demande de licence

Nature et modalité de l'examen médical

La délivrance du certificat médical de non-contre-indication est subordonnée à l'examen des aspects suivants :

- **D'une manière générale**

L'état de santé du demandeur doit permettre la pratique d'activités physiques et sportives de plein air.

- **Pour ce qui concerne l'activité « caisses à savon » (3),**

L'examen doit vérifier en particulier :

- Les capacités sensorielles (vision, audition, équilibre),
- Les capacités psychiques (absence de conduite phobique en milieu clos).

- **En ce qui concerne la catégorie ouverte aux handicapés moteurs, la** délivrance du certificat médical sera subordonnée à la fourniture d'une attestation de l'intéressé, ou de son responsable légal pour un mineur, signifiant que le véhicule utilisé est adapté aux handicaps présentés.

(3) Une caisse à savon est un véhicule roulant sans moteur muni d'une direction et de freins et répondant à des normes de fabrication et de sécurité précisées dans le règlement technique national.

Caractérisée par son aspect éducatif, l'activité caisses à savon consiste à concevoir et à fabriquer ces véhicules puis à participer à des animations, rencontres, échanges, compétitions, utilisant ces véhicules.

(Extrait des statuts de la Fédération)